

# ACTION URGENTE

## ÉGYPTE. UN ÉMINENT MILITANT EST DANS UN ÉTAT CRITIQUE

Le prisonnier d'opinion et éminent militant anglo-égyptien Alaa Abdel Fattah, qui a passé la majorité des neuf dernières années détenu arbitrairement, est dans un état critique après plus de sept mois de grève de la faim. Sa famille a fait part de son inquiétude concernant l'état de santé physique et mentale d'Alaa Abdel Fattah après que ce dernier leur a relaté, durant une visite le 17 novembre, le calvaire qu'il a vécu depuis qu'il a cessé toute consommation d'eau le 6 novembre, au cours duquel il s'est infligé de l'automutilation, il a été mis sous entraves par des agents de sécurité, et il a été nourri de force par intraveineuse. Le 20 décembre 2021, cet homme ainsi que l'avocat spécialiste des droits humains Mohamed Baker ont été déclarés coupables sur la base de fausses accusations et condamnés à cinq et quatre ans d'emprisonnement respectivement, à l'issue d'un procès manifestement inéquitable. Ces deux hommes sont des prisonniers d'opinion, pris pour cible uniquement en raison de leurs activités militantes pacifiques ; en conséquence, ils doivent être libérés immédiatement et sans condition.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

*Président Abdel Fattah al Sissi*  
Office of the President, Al Ittihadia Palace  
Cairo, Égypte  
Courriel : [p.spokesman@op.gov.eg](mailto:p.spokesman@op.gov.eg)  
Twitter : @AlsisiOfficial

Monsieur le Président de la République,

Je vous écris pour vous faire part de ma vive préoccupation concernant la détention arbitraire du militant anglo-égyptien **Alaa Abdel Fattah**, et je vous appelle à garantir sa libération immédiate et inconditionnelle. Son état de santé mentale et physique s'est gravement détérioré après qu'il a commencé une grève de la faim en avril 2022 pour protester contre son emprisonnement injuste et contre le refus de lui accorder des visites consulaires. Cette grève de la faim a culminé lorsqu'il a cessé de s'alimenter en eau le 6 novembre, premier jour de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27). Les autorités égyptiennes l'ont maintenu en détention au secret durant deux semaines, lui interdisant toute visite et toute correspondance écrite. Les forces de sécurité ont empêché son avocat de lui rendre visite à trois reprises entre le 10 et le 14 novembre, faisant fi des autorisations délivrées par le parquet. Ses proches ont enfin pu lui rendre visite, à travers une vitre, le 17 novembre et ont indiqué qu'il avait l'air « épuisé, faible et vulnérable ». Il leur a relaté un événement préoccupant qui a eu lieu le 8 novembre : des agents pénitentiaires l'ont mis sous entraves car il était de plus en plus agité, se frappant la tête contre le mur et menaçant de se suicider parce que les autorités pénitentiaires refusaient d'enregistrer sa grève de la faim et de l'hydratation. Le lendemain, le 9 novembre, il a recommencé à se frapper la tête contre le mur pour contraindre les autorités à agir. Le jour suivant, un enquêteur du parquet l'a interrogé et a enregistré sa grève de la faim et ses demandes. Le 11 novembre, il a perdu connaissance sous la douche, et lorsqu'il est revenu à lui, il était maintenu par un codétenu, entouré par une large foule, et un tube avait été inséré dans son corps. Après cette expérience de mort imminente, il a décidé de ne pas reprendre sa grève de la faim immédiatement, mais a promis de continuer « s'il n'y a toujours aucune avancée réelle sur son cas ».

Je vous prie instamment de libérer Alaa Abdel Fattah et Mohamed Baker dans les meilleurs délais et sans condition, car ils sont détenus alors qu'ils n'ont fait qu'exercer pacifiquement leurs droits humains. Dans l'attente de leur libération, les autorités égyptiennes doivent permettre à ses avocats, et aux autorités consulaires britanniques de lui rendre visite immédiatement. Les autorités doivent le protéger de la torture et autres mauvais traitements et lui donner de toute urgence accès à des soins médicaux adaptés, dans un établissement choisi par sa famille où il pourra être soigné par des professionnel-le-s de santé en conformité avec l'éthique médicale et en respectant notamment les principes de confidentialité, d'autonomie et de consentement éclairé.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

Alaa Abdel Fattah, militant politique et opposant au gouvernement bien connu, a été arrêté à plusieurs reprises au cours de la décennie passée, notamment en raison de sa participation au soulèvement de 2011. Mohamed Baker est un avocat spécialisé dans la défense des droits humains. Il est le directeur du Centre Adalah pour les droits et les libertés, qu'il a fondé en 2014.

Mohamed Baker et Alaa Abdel Fattah sont détenus depuis le 29 septembre 2019 dans le cadre de l'affaire n° 1356/2019 instruite par le service du procureur général de la sûreté de l'État, une division du parquet spécialisée dans les enquêtes sur les menaces pour la sécurité nationale. Ils font l'objet d'investigations pour « appartenance à un groupe terroriste », « financement d'un groupe terroriste », « diffusion de fausses informations portant atteinte à la sécurité nationale » et « utilisation des réseaux sociaux en vue de commettre une infraction liée à la publication ». Le service du procureur général de la sûreté de l'État a ouvert des investigations à leur encontre pour des charges similaires dans le cadre d'une nouvelle affaire (n° 1228/2021), recourant à une stratégie de plus en plus utilisée par les autorités, connue sous le nom de « rotation », pour contourner la durée maximale de détention provisoire autorisée par la législation égyptienne, fixée à deux ans, et prolonger indéfiniment la détention des militants. Le procès d'Alaa Abdel Fattah et Mohamed Baker dans l'affaire n° 1228/2021 a débuté le 28 octobre 2021, avec un troisième prévenu : le blogueur et militant Mohamed Ibrahim Radwan, alias « Oxygène », également accusé de « diffusion de fausses informations » en raison de publications sur les réseaux sociaux, et condamné à quatre ans d'emprisonnement. Les procédures qui se déroulent devant les tribunaux d'exception sont intrinsèquement iniques, car les décisions de ces tribunaux ne sont pas susceptibles d'appel devant une juridiction supérieure. Les accusés ont été privés de leur droit à une défense adéquate. En effet, leurs conseils n'ont pas été autorisés à communiquer avec eux en privé ni à photocopier les dossiers, les actes d'inculpation et les jugements. Le 3 janvier 2022, le président Abdel Fattah al Sissi a ratifié le jugement rendu contre les trois hommes. Selon un document qu'Amnesty International a pu consulter, l'application de leur peine a débuté à compter de la date de ratification, et non de la date de leur arrestation.

Alaa Abdel Fattah et Mohamed Baker ont été détenus dans des conditions inhumaines à la prison de sécurité maximale n° 2 de Tora, au Caire, jusqu'en mai 2022. Les autorités carcérales les ont placés dans des cellules exiguës et mal ventilées, sans lit ni matelas. À la différence des autres détenus, il leur a été interdit de faire de l'exercice dans la cour de la prison, d'utiliser la bibliothèque et de recevoir à leurs frais des livres ou des journaux provenant de l'extérieur de la prison. En outre, ils ont été privés de vêtements adaptés, de radio, de montre, d'accès à l'eau chaude et d'effets personnels, comme des photos de famille. Le 12 mai, Alaa Abdel Fattah a dit à sa mère que le directeur adjoint de la prison de sécurité maximale n° 2 de Tora l'avait battu alors qu'il était menotté. Le 18 mai 2022, il a été transféré dans la prison de Wadi el Natroun à la suite de pressions considérables exercées par le public. Le 2 octobre, Mohamed Baker a été transféré dans la prison Badr 1. Sa femme a été autorisée à lui rendre visite pour la première fois depuis deux ans sans qu'ils soient séparés par des barreaux, et il a été autorisé à s'exposer à la lumière du soleil pour la première fois depuis trois ans. Les autorités carcérales leur ont interdit tout appel téléphonique, ce qui bafoue l'article 38 de la Loi 38 396/1956 sur les prisons, ainsi que les obligations de l'Égypte au titre du droit international relatif aux droits humains. Amnesty International a rassemblé des informations faisant régulièrement état de privation de soins de santé adéquats de la part des autorités égyptiennes pour les personnes incarcérées, et a exprimé ses doutes quant à l'indépendance du personnel médical dans les prisons égyptiennes, ce dernier étant placé sous le contrôle du ministère de l'Intérieur. Ces inquiétudes concernent notamment les interférences de la part des gardiens de prison et des forces de sécurité dans les évaluations médicales des personnes incarcérées et dans les décisions sur leur santé, ce qui se traduit entre autres par des retards ou des refus de transferts de détenu·e·s gravement malades vers des établissements externes pour y recevoir un traitement. Dans ces conditions, on peut raisonnablement penser que les décisions concernant le traitement médical d'Alaa Abdel Fattah ne seront pas prises par des professionnel·le·s de la santé indépendants, conformément à l'éthique médicale et sans ingérence ou mesures coercitives de la part des autorités.

Depuis la réactivation par le président en avril 2022 de la Commission des grâces présidentielles, les autorités égyptiennes ont libéré des prisonniers et prisonnières d'opinion de premier plan, ainsi que des centaines d'autres personnes détenues pour des raisons politiques. Cependant, des milliers d'autres personnes sont toujours détenues de façon arbitraire parce qu'elles ont exercé leurs droits humains ou à la suite de procès iniques, ou encore sans aucune base juridique. Durant la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue en Égypte du 6 au 18 novembre, un ensemble de voix ont appelé les autorités égyptiennes à libérer Alaa Abdel Fattah. Le 8 novembre, le haut-commissaire aux droits de l'homme Volker Türk a exprimé un profond regret face à la détention prolongée d'Alaa Abdel Fattah, et a appelé à sa libération immédiate, en exhortant les autorités à lui apporter tous les soins nécessaires.

**LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS :** arabe ou anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 16 janvier 2022**

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**NOM ET PRONOM :** Alaa Abdel Fattah (il) et Mohamed Baker (il)

**LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE :** <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde12/6195/2022/fr/>